

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant la restauration
des tableaux modernes

96. 1736.

1736 Restauration des tables modernes.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

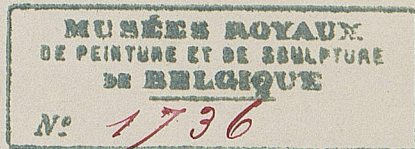
N^o 14094

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 9^{bre}

187⁷.



1736

Messieurs,

Il arrive parfois que des artistes dont les œuvres figurent dans les Musées publics demandent à se charger eux-mêmes des réparations qu'elles comportent, et, le cas échéant, se laissent entraîner à les retoucher et à les recouvrir, en vue de les améliorer. Ce genre de travail, abandonné aux auteurs eux-mêmes, est bon d'une nature essentiellement dangereuse; il trompe souvent les espérances des intéressés; il tend en tous cas à substituer à l'œuvre acquise par l'État une œuvre nouvelle. Il semblerait préférable de laisser autant que possible tout travail de restauration aux artistes restaurateurs de profession qui ne sont pas susceptibles des mêmes entraînements. Il importe en tous cas que toute demande de l'espèce soit l'objet d'une minutieuse instruction et ne soit accueillie que dans les cas d'une nécessité absolue et avec mon intervention.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dehaene

À la Commission directrice
des Musées royaux de peinture
et de sculpture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1736

Bruxelles, 13 Nov. 1877

à M^r le Ministre des
l'Intérieur

La Commission Directrice
a l'honneur de vous remercier
la réception de votre lettre
du 9 Octobre D^r, et de vous
remercier, M^r 14 Oct 77.

Elle partage en tout point
votre appréciation à propos
du danger que peut présenter
la restauration exécutée
par les artistes ennemis,
de leur recevoir figurant
dans le service de l'Etat.

Et à cette occasion, elle croit
devoir rappeler qu'en ^{maintes} ~~tant~~
circonstances et récemment
même lorsqu'il s'est agi de
la restauration d'un tableau
de M^r Clays, elle ~~se~~ ^{ne} ~~pas~~
émire son avis de façon
sur les demandes d'autori-
sation renvoyées à son
examen.

La Com. Dir. aura soin
de se conformer aux
recommandations qui
terminent votre lettre précitée
et elle vous prie, M^{re} le Min.
d'agr. &c

Le Président

Le Secrétaire
J. B.

J. S.